



APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE LUTTE CONTRE LES PARASITES À  
L'USAID/RDC

A. Numéro de l'appel d'offres et date d'émission :	001/2025 – le 16 octobre 2024
B. Objet :	Services de lutte contre les parasites à l'USAID/RDC
C. Bureau/Section émetteurs :	USAID/RDC 198, Avenue Isiro (Gare centrale), Kinshasa/Gombe République démocratique du Congo
D. Visite du site :	Les 24 octobre 2024 et 25 octobre 2024 Envoyez vos réponses à <a href="mailto:kinshasaexoprocurement@usaid.gov">kinshasaexoprocurement@usaid.gov</a> d'ici le 21 octobre 2024.
E. Date limite de soumission :	Le 16 novembre 2024 – (16h GMT)
F. Personne de contact :	<a href="mailto:kinshasaexoprocurement@usaid.gov">kinshasaexoprocurement@usaid.gov</a>
G. Type de financement :	Bon de commande
H. Base d'attribution du financement :	Meilleure offre

## I. CONDITIONS GÉNÉRALES

Le gouvernement des États-Unis, représenté par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), recherche les services d'une entreprise de lutte contre les parasites qualifiée qui fournira les services de lutte antiparasitaire requis pour l'immeuble de bureaux de l'USAID comprenant 4 niveaux (rez-de-chaussée plus 3 étages supplémentaires).

Les soumissions et les questions relatives à cet appel d'offres doivent UNIQUEMENT être envoyées par courrier électronique à l'adresse [kinshasaexoprocurement@usaid.gov](mailto:kinshasaexoprocurement@usaid.gov) avant la date limite indiquée ci-dessus.

Les soumissionnaires doivent clairement mentionner le numéro de l'appel d'offres sur tous les documents de l'offre au format PDF.

L'émission de cet appel d'offres ne constitue pas un contrat ou un engagement de la part du gouvernement des États-Unis. Elle n'engage pas non plus le gouvernement des États-Unis à payer les frais encourus lors de la préparation et de la soumission d'une proposition.

Toutes les parties intéressées doivent être enregistrées dans la base de *données Unique Entity ID (UEI)* et sont soumises à l'*enregistrement SAM* avant l'émission d'un bon de commande. Des informations sur l'obtention de l'UEI et l'enregistrement SAM sont disponibles sur ce site web : <http://www.sam.gov>.

- Des guides de référence rapide pour les organisations non basées aux États-Unis (version française) ; et
- Un registre des informations clés qui présente toutes les informations que les organisations doivent collecter pour l'enregistrement.
- Obtenir une UEI dans SAM.gov



## II. VISITE DU SITE

Si vous souhaitez soumettre une proposition, veuillez consulter les dates et les conditions de la visite ci-dessous.

**Les 21 octobre 2024** : Date limite pour l'envoi d'un courriel de confirmation de participation à la visite. Indiquez **les noms des visiteurs**.

**Le 24 octobre 2024** : Première visite de 8h00 à 15h00 (se munir d'une pièce d'identité valide).

**Le 25 octobre 2024** : Deuxième visite de 8h00 à 12h00 (se munir d'une pièce d'identité valide).

## III. CAHIER DES CHARGES

### APERÇU

Le présent cahier des charges décrit les services de lutte antiparasitaire requis pour un immeuble de bureaux de l'USAID comportant 4 niveaux (rez-de-chaussée et 3 étages supplémentaires). L'objectif est de maintenir un environnement sans parasite dans toutes les zones du bâtiment.

### OBJECTIFS

**Objectif principal** : Éliminer et contrôler les parasites afin de garantir un environnement de travail propre et sain.

**Objectifs spécifiques** : Résoudre et gérer les problèmes liés aux parasites tels que les rongeurs, les insectes et d'autres parasites communs affectant les espaces de bureaux

### PORTÉE DU SERVICE

#### Inspection :

Inspection initiale complète des quatre niveaux (étages), y compris les bureaux, les espaces communs, les toilettes et les locaux techniques/salles de service.

Identifier et documenter les problèmes de parasites existants et les points d'entrée potentiels.

#### Traitement :

- Fournir des traitements réguliers et ciblés contre les parasites identifiés, parmi lesquels :
  - **Lutte contre les rongeurs** : Stations d'appât et pièges.
  - **Lutte contre les insectes** : Traitement des fourmis, cafards, mouches et autres insectes.
  - **Traitements spécialisés** : Selon les besoins en cas de parasites spécifiques (par exemple, punaises de lit, termites).

#### Services de suivi :

- Effectuer des inspections et des traitements de suivi sur la base des résultats initiaux.



- Contrôler l'efficacité et adapter les plans de traitement si nécessaire.

## **RÉSULTATS ATTENDUS/PRODUITS LIVRABLES**

**Service initial** : Inspection et traitement complets dans les 5 jours ouvrables suivant la date de début du contrat.

**Service régulier** : Inspections et traitements mensuels, ou tel que spécifié dans le contrat.

**Intervention d'urgence** : Disponibilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour les problèmes urgents de parasites.

## **NORMES ET CONFORMITÉ**

**Normes du secteur** : Respecter les meilleures pratiques en matière de lutte antiparasitaire.

**Réglementation** : Se conformer aux réglementations locales, nationales et fédérales.

**Sécurité** : Utiliser, dans la mesure du possible, des méthodes de lutte antiparasitaire non toxiques et respectueuses de l'environnement.

**Utilisation des of pesticides** : Le département d'État définit un pesticide à usage personnel comme un produit de consommation destiné à être utilisé par des personnes ne disposant pas d'équipement ou de formation particuliers. Tous les pesticides doivent être adaptés tant à aux parasites visés qu'à la situation, ne doivent pas contenir de composants hautement toxiques et doivent être accompagnés d'un mode d'emploi clair. De préférence, ils doivent être « prêts à l'emploi » (ne nécessitant aucune dilution). Les produits homologués par l'Agence de protection de l'environnement sont disponibles auprès de plusieurs sociétés, dont DSCR et UNIVAR. Cependant, les postes ne sont pas limités à l'utilisation de ces pesticides à usage personnel et de bons produits peuvent être disponibles localement. OBO/OPS/SHEM est disponible pour examiner les produits locaux à usage personnel.

Veillez consulter le site Internet de l'Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement (*U.S. Environmental Protection Agency*) à l'adresse <https://www.epa.gov/> pour connaître les produits qui sont homologués et approuvés.

## **EXIGENCES RELATIVES AU SITE**

**Accès** : Coordonner l'accès à toutes les zones avec la direction du bâtiment.

**Considérations particulières** : Gérer les traitements en fonction des heures d'ouverture des bureaux afin de minimiser les perturbations.

## **RAPPORTS ET DOCUMENTATION**

**Rapports** : Fournir des rapports de service détaillés après chaque visite, indiquant les types de traitement, les zones traitées et l'activité des parasites constatée.

**Documentation** : Fournir des fiches de données de sécurité (FDS) pour tous les produits chimiques utilisés et conserver l'historique des services.



## DURÉE ET CONDITIONS

**Durée du contrat** : Durée initiale du contrat : 12 mois, avec possibilité de renouvellement.

**Révision** : Examens périodiques de l'efficacité des services et des conditions contractuelles.

## COÛT ET PAIEMENT

**Structure des prix** : Frais mensuels fixes couvrant tous les services programmés et les suivis.

**Modalités de paiement** : Les paiements doivent être effectués dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

## ÉVALUATION ET ACCEPTATION

**Critères de performance** : Réduction réussie des apparitions de parasites et des plaintes.

**Acceptation** : Réunions régulières avec la direction du bâtiment pour évaluer la qualité du service et répondre aux préoccupations éventuelles.